

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2023

IV- ADMINISTRATION GENERALE

Rapport n°1 : Délégation de pouvoir à Mme la Présidente – Décision modificative n°1

Il s'agit de modifier la délibération prise lors de l'installation du conseil communautaire de façon à faciliter la gestion de la collectivité par une meilleure réactivité en adéquation avec son développement et sa montée en compétences.